



## PROJET D&S POINT D'ETAPE

20/11/2017



### Fusion au sein de STMI des sociétés AMALIS, POLINORSUD et MSIS Assistance

#### ***Le projet sera bien mis en œuvre au 1<sup>er</sup> Janvier 2018***

Le calendrier des négociations a été étendu jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Les accords existants actuellement au sein des sociétés fusionnées sont maintenus jusqu'à la signature de nouveaux accords qui s'y substitueront.

Nous passerons tous sur la convention métallurgie région parisienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Dotation CE au sein de l'entité fusionnée

Les règles en vigueur pour le calcul de la dotation CE d'entités fusionnées est la moyenne de l'ensemble. Celle-ci s'établit à 1,62% sans aucune compensation pour STMI (seule baisse de dotation de l'ensemble). Suite aux négociations menées sur le sujet, la Direction soumet à la signature des organisations syndicales un accord pour une dotation à 1,9% (idem AREVA NC).

FO a revendiqué et obtenu qu'une compensation soit également octroyée aux salariés de STMI sur le salaire de base de manière uniforme pour compenser la baisse de dotation spécifique aux Ex STMI. Après consultation de ses adhérents FO sera signataire de cet accord sur la dotation à 1,9% et les compensations associées.

### Représentation du Personnel

Les instances de représentations du personnel des sociétés absorbées (AMALIS, PNS et MSIS) n'auront plus d'existence légale. Ce sont les élus STMI qui auront la lourde charge de représenter l'ensemble du personnel de New STMI (jusqu'à fin 2019, date des élections prévues chez STMI) sachant que les salariés des sociétés absorbées représentent les 2/3 des salariés de l'ensemble.

Pour FO, il est évident que les élus STMI ne peuvent pas décemment représenter une population qu'ils ne connaissent pas, et dont ils ne connaissent pas toutes les spécificités métier, c'est pourquoi nos élus FO STMI ont demandé des élections anticipées début 2018 afin de permettre à l'ensemble des salariés fusionnés d'être représentés.

Pour que ces élections puissent se tenir, l'ensemble des organisations syndicales (et/ou des élus STMI) doivent en accepter le principe.

Pour l'instant seuls FO, SPAEN et CFE/CGC sont d'accord pour que des élections se tiennent début 2018

### Harmonisation du temps de travail

Les négociations sont en cours avec un premier projet d'accord inacceptable, nous sommes en cours de négociations pour améliorer cet accord qui sera le quotidien des salariés au sein du New STMI.

La Direction a proposé la mise en place d'un horaire annualisé avec attribution de JRTT au sein des DO AREVA, CEA et Fin de Cycle, et modulation du temps de travail au sein des DO du client EDF. Nous vous tiendrons informés...

### Harmonisation des primes liées aux conditions de travail et compensation (accords passerelles)

Au vu du retard que les négociations ont prises, la négociation de ces accords seront repoussés au premier trimestre 2018. Pour FO il est clair que ce projet de fusion doit permettre à tous de gagner et n'acceptera aucun recul non compensé sur le salaire de base. FO fait tout pour que la négociation de ces accords passerelles se fasse au plus vite afin de clarifier les conditions qui seront appliquées aux salariés de « New STMI ».

**REJOIGNEZ FO, New STMI se bâtira avec des organisations syndicales qui regardent vers l'avenir, POUR TOUS les salariés !!!**

Cyril BOUCHE : 0689387781 ; Yannick TESSIER : 0614245241 ; Pascal FRAYSSE : 0686169121 ; D. FAURITE : 0684799748